

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MAI 2026**

**Délibération n° D-2026-115**

**Finances - Rapport annuel sur la gestion de la dette 2025 et  
stratégies pour 2026**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/05/2026

Publication :  
le 22/05/2026

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

**Secrétaire de séance :** Madame ZANATTA Lydia

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Julie SIAUDEAU

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction des Finances**

**Finances - Rapport annuel sur la gestion de la dette  
2025 et stratégies pour 2026**

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.1611-3-1, L.2337-3, R.1611-33 et R.1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Le recours à l'emprunt est une des sources importantes de financement des investissements des collectivités territoriales. Dans un cadre de la transparence financière, il est préconisé la production d'un rapport annuel détaillé sur la gestion de la dette par les collectivités territoriales d'une certaine taille.

Afin de minimiser la charge financière qu'elle est en mesure de supporter, la Ville mène une politique de gestion active de sa dette, passant notamment par la recherche des meilleures opportunités sur les marchés avec une mise en concurrence des prêteurs.

Afin de prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit, au préalable, être clairement définie.

Le présent rapport annuel sur la dette permet donc un compte rendu des grandes actions menées en 2025 sur la gestion de la dette (endettement, trésorerie et garanties d'emprunt).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport sur la gestion de la dette figurant en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGE**



VILLE DE NIORT



# Rapport sur la gestion de la dette

2025

Conseil municipal du 18 mai 2026

## Table des matières

1.	Situation générale.....	3
2.	Situation de la Ville de Niort au 31 décembre 2025 .....	6
2.2	Présentation des différentes dettes .....	6
2.1.1	La dette globale .....	6
2.1.2	La dette du budget principal.....	6
2.1.3	La dette du budget annexe Stationnement .....	6
2.2	La structure de la dette au 31 décembre 2025.....	7
2.2.1	Répartition de la dette entre taux fixes et taux variables .....	7
2.2.2	Profil d’extinction de la dette.....	8
2.2.3	Répartition de la dette entre les différents prêteurs (au 31/12/2025).....	10
2.2.4	Evolution de l’encours de la dette (tous budgets).....	11
2.2.5	Classification des emprunts selon la charte Gissler .....	12
2.3	Les ratios relatifs à la dette au 31 décembre 2025 (budget principal) .....	12
2.3.1	Evolution de l’encours de dette, en € / habitant (budget principal) .....	12
2.3.2	Capacité dynamique de désendettement (en années).....	13
2.3.3	Besoin de financement .....	14
2.4	La situation de trésorerie.....	15
3.	La proposition de stratégie de contractualisation d’emprunts pour 2026 .....	16
3.1	Prévision budgétaire de la dette pour l’exercice 2026 .....	16
3.1.1	Le budget principal .....	16
3.1.2	Le budget annexe Stationnement en ouvrage .....	16
3.2	Stratégie d’actions sur la dette pour l’exercice 2026 .....	16
4.	La dette garantie au 31 décembre 2025 .....	17

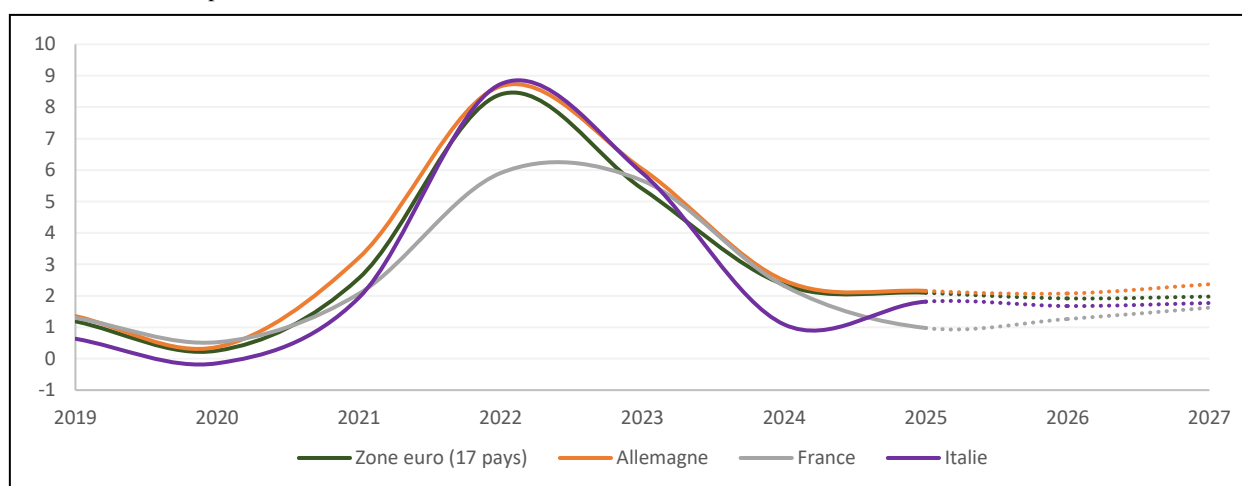
## 1. SITUATION GENERALE

Nonobstant le contexte international toujours troublé par la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la croissance mondiale sur l'année 2025 demeure résiliente autour de 3,3 % en 2025 selon le FMI<sup>1</sup> et l'OCDE<sup>2</sup>. Les hausses de taxes douanières prises par les Etats-Unis ont eu un impact sur l'économie mondiale mais elles ont été compensées par une hausse des flux commerciaux et des investissements liés à l'intelligence artificielle. La prévision de croissance du FMI, en janvier dernier, était estimée à 3,3 % pour 2026 et 3,2 % pour 2027. L'OCDE ne projetait seulement que 2,9 % pour 2026 et 3,3 % pour 2027. Cependant, le FMI mesurait la fragilité de sa prévision compte tenu du risque d'intensification des tensions politiques au Moyen-Orient, en Ukraine et en Amérique Latine en soulignant la menace de « perturbation des grandes routes de navigation maritime, des chaînes d'approvisionnement essentielles et des déplacements aériens, engendrant retards et surcoûts ».

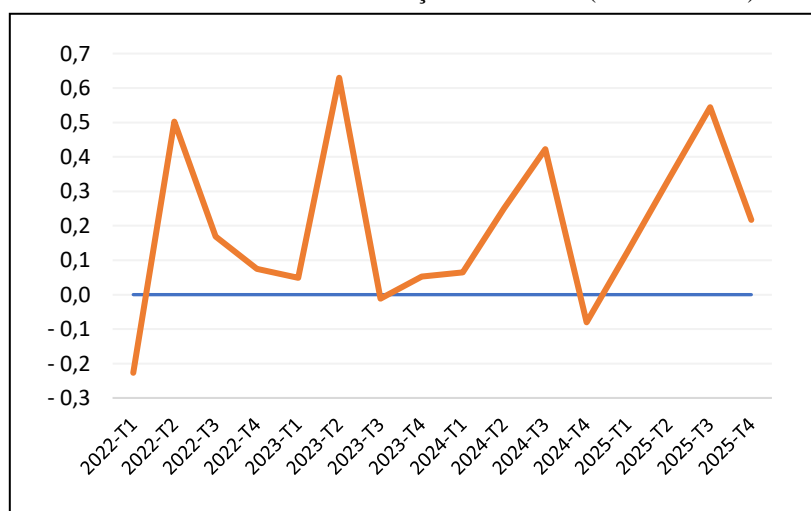
La guerre dans la région du Golfe persique, enclenchée le 28 février 2026, est venue confirmer ses craintes sur l'économie mondiale avec une forte hausse du prix de pétrole et un arrêt des flux de déplacement maritime et aérien dans cette région. A la fin du mois de mars, l'OCDE avait déjà revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2026 à 3,0 % au lieu de 3,1 %.<sup>3</sup> Le FMI l'a fait en avril passant de 3,3 % à 3,1 % pour 2026.<sup>4</sup>

Ce conflit pourrait également avoir un impact sur l'inflation qui, jusqu'à présent, restait résiliente voire en recul. Ainsi, l'inflation mondiale se situerait autour de 4,1 %. L'OCDE estime que, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait être de l'ordre de 4,0 % en 2026 et ralentir à 2,7 % en 2027.

Evolution comparée de l'inflation en %<sup>5</sup>



Evolution trimestrielle du PIB français 2022-2024 (source INSEE)



<sup>1</sup> FMI : Perspectives de l'économie mondiale – mise à jour janvier 2026

<sup>2</sup> OCDE : Perspectives économiques (décembre 2025)

<sup>3</sup> OCDE : Perspectives économiques – rapport intermédiaire, La résilience à l'épreuve, mars 2026

<sup>4</sup> FMI : Perspective de l'économie mondiale - mise à jour avril 2026

<sup>5</sup> OCDE : Statistiques « Prévision de l'inflation »

En moyenne sur l'année 2025, le PIB de la France a augmenté de 0,90 % en 2025 contre 1,1 % en 2024<sup>6</sup>.

Globalement, la consommation des ménages a décliné durant l'année 2025 à 0,4 % contre 1,0 % en 2024 ; ces derniers privilégiant les flux d'épargne à la consommation. Le commerce extérieur français reste en repli de - 0,6 % en 2025 (+ 1,3 % en 2024).<sup>7</sup>

En France, le glissement annuel des prix à la consommation oscille autour de + 0,9 % en 2025 (contre 1,8 % en 2024). Avant le conflit au Moyen-Orient, l'inflation était estimée autour des 1,0 % pour 2026. Si ce conflit devait durer dans le temps, l'INSEE estimait que l'inflation française pourrait se situer autour des 1,9 % en juin 2026. La Banque de France l'estimait autour des 1,7 % sur 2026. Et, en avril, le gouvernement la prévoit à 1,9 %. D'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre, le glissement annuel des prix de l'énergie évoluerait à + 11,8 %, alors qu'il est encore négatif en février (- 2,9 %). Tout comme le pétrole, le glissement annuel du prix du gaz remonterait, lui aussi, à l'horizon de prévision, passant de - 4,0 % en février à + 8,3 % sur un an en juin. Cette hausse pourrait alors avoir un impact sur les prix des produits manufacturés qui reculeraient sur un an : leur glissement annuel atteindrait - 0,6 % en juin 2026, après - 0,2 % en février.

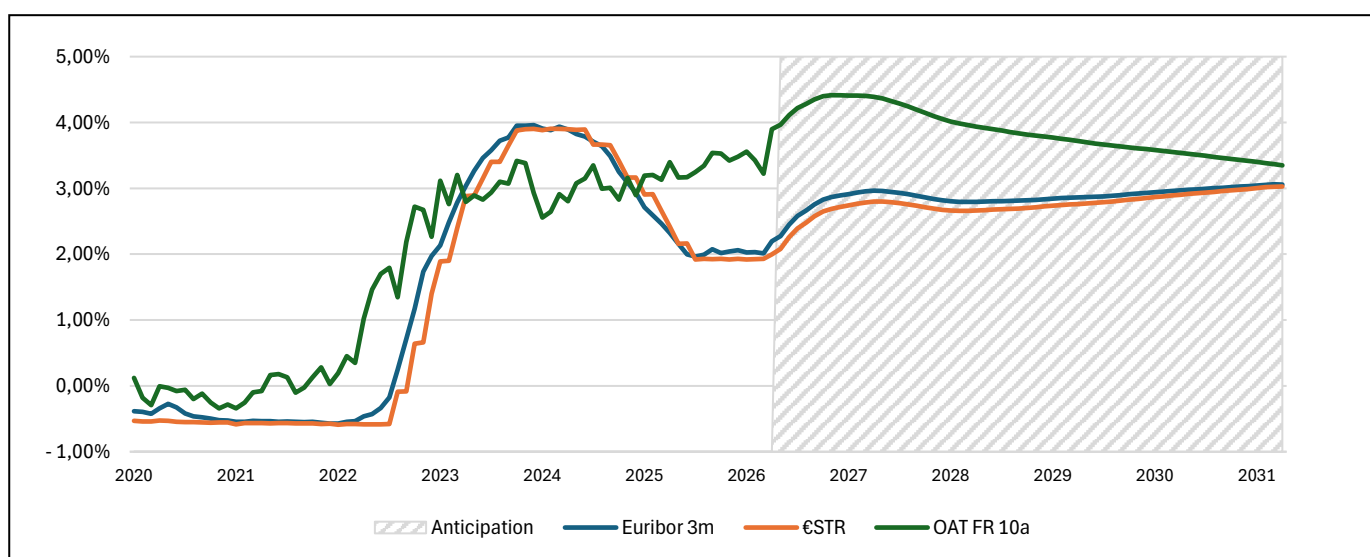
Cette guerre au Moyen-Orient a entraîné un net reflux des échanges économiques mondiaux avec le blocage du détroit d'Ormuz qui est considéré comme le point de passage stratégique du commerce énergétique (32 % du négoce mondial du pétrole, 20 % pour le négoce du gaz naturel liquéfié) et des exportations d'engrais (13 % des volumes mondiaux). Le risque inflationniste a provoqué un regain sur les marchés financiers impactant les taux à long terme des Etats européens. Le taux de l'OAT française 10 ans est ainsi remonté d'environ 60 points de base (pb) en un mois autour de 3,80 % à fin mars 2026.

Devant ces incertitudes et la fluctuation des marchés, la FED (banque fédérale américaine) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont adopté pour l'instant un statu quo sur leurs taux directeurs, entre 3,5 % et 3,75 % pour la première et 2 % et 2,40 % pour la seconde. Elles restent attentives à la situation géopolitique afin d'adapter et d'anticiper leurs interventions en cas de hausse forte de l'inflation avec un ralentissement important de la croissance (risque de « stagflation »).

La situation financière de la France sur les marchés bancaires est aussi liée à son fort endettement. Son déficit s'élève à 152,5 Md€ pour 2025 soit 5,1 % du PIB (5,5 en 2024 et 2023)<sup>8</sup>. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteindrait, en 2025, 3 460,5 Md€ soit 115,6 % du PIB (112,9 % en 2024). La part des administrations publiques centrales représente 83,6 % à comparer aux 8,0 % pour les administrations publiques locales (APUL) et 8,5 % pour les administrations de sécurités sociales (ASSO).

Les conditions de crédits devraient donc rester peu favorables en 2026, notamment si le conflit au Moyen-Orient se poursuit.

Index - historique et anticipation<sup>9</sup>



<sup>6</sup> Banque de France : Projections macro-économiques (mars 2026)

<sup>7</sup> INSEE, Note de conjoncture (mars 2026)

<sup>8</sup> INSEE (mars 2026)

<sup>9</sup> Sources : données Taéllys

L'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé de 2,71 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 2,02 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et à 2,204 % au 20 avril. L'€STR, indice désormais de référence de l'Union européenne reflétant le taux des emprunts au jour le jour, suit la même courbe (de 2,90 % à 1,93 % sur un an). A l'inverse, l'OAT à 10 ans est passé de 3,19 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 3,56 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il était à 3,63 % au 20 avril 2026. Utilisé également pour l'application des taux fixes, cet index annonce donc une certaine tendance sur 2026. Enfin, les taux réglementés ont baissé sur un an. Le taux du livret A se situe à 1,50 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2026.

La Ville de Niort suit avec la plus grande attention les questions macroéconomiques et financières qui ont des conséquences importantes tant sur sa stratégie budgétaire que sur la gestion de la dette, à court comme à long terme.

Elle poursuivra sa stratégie d'emprunt en 2026 avec une anticipation sur les conditions du marché.

## 2. SITUATION DE LA VILLE DE NIORT AU 31 DECEMBRE 2025

### 2.2 Présentation des différentes dettes

#### 2.1.1 La dette globale

Tous budgets confondus, l'encours de la dette était de 71 790 481,21 € au 31/12/2025 contre 70 221 853,22 € au 31/12/2024, soit une hausse de + 2,23 %.

K€	2024	2025	Ecart en K€	Ecart en %
Budget principal	63 736,80	65 750,87	2 014,06	3,16%
Budget Stationnement	6 485,05	6 039,62	-445,44	-6,87%
<b>Encours cumulé</b>	<b>70 221,85</b>	<b>71 790,48</b>	<b>1 568,63</b>	<b>2,23%</b>

#### 2.1.2 La dette du budget principal

Au 31 décembre 2025, le volume des emprunts à long terme représentait une valeur de 65 750 865,95 € en capital (sur 24 contrats), finançant les investissements du budget principal.

Les principaux mouvements opérés au cours de l'année écoulée sont les suivants :

➤ *Les encaissements effectués au cours de l'exercice 2025 :*

La Ville a encaissé deux prêts, pour un montant total de 8 000 000 € :

- 6 millions d'euros souscrits en décembre 2024 avec le Crédit Coopératif dans le cadre d'un emprunt sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,33 %. Ce prêt a été consolidé le 05/04/2025.
- 2 millions souscrits avec la Caisse d'Epargne sur 20 ans avec un taux sur Livret A + 1 %. Ce prêt a été encaissé le 21/12/2025.

➤ *Un contrat signé en décembre 2025 dont la mobilisation définitive est prévue en décembre 2026 :*

Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2024, la Ville a contractualisé avec La Banque Postale un emprunt de 5,5 millions d'euros sur une durée de 20 ans et 1 mois avec un taux variable Euribor 3 M + 1,03 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation d'un an qui se termine le 31/12/2026.

#### 2.1.3 La dette du budget annexe Stationnement

Dans le cadre de l'aménagement du parking souterrain de la Brèche, la Ville de Niort a contracté, en 2011, trois emprunts à taux fixe pour un montant nominal de 9 770 000 €, intégrés au budget annexe Stationnement.

La situation initiale a évolué au cours de l'année 2018 avec une cession de créance interbancaire et une renégociation portant sur 2 emprunts du Crédit Agricole, permettant d'optimiser la gestion de cette dette.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté pour ce budget en 2025. Ainsi, au 31/12/2025, le capital restant dû s'élevait à 6 039 615,26 € pour les 2 emprunts contractualisés avec le Crédit Agricole et la Deutsch Pfandbriefbank AG.

## 2.2 La structure de la dette au 31 décembre 2025

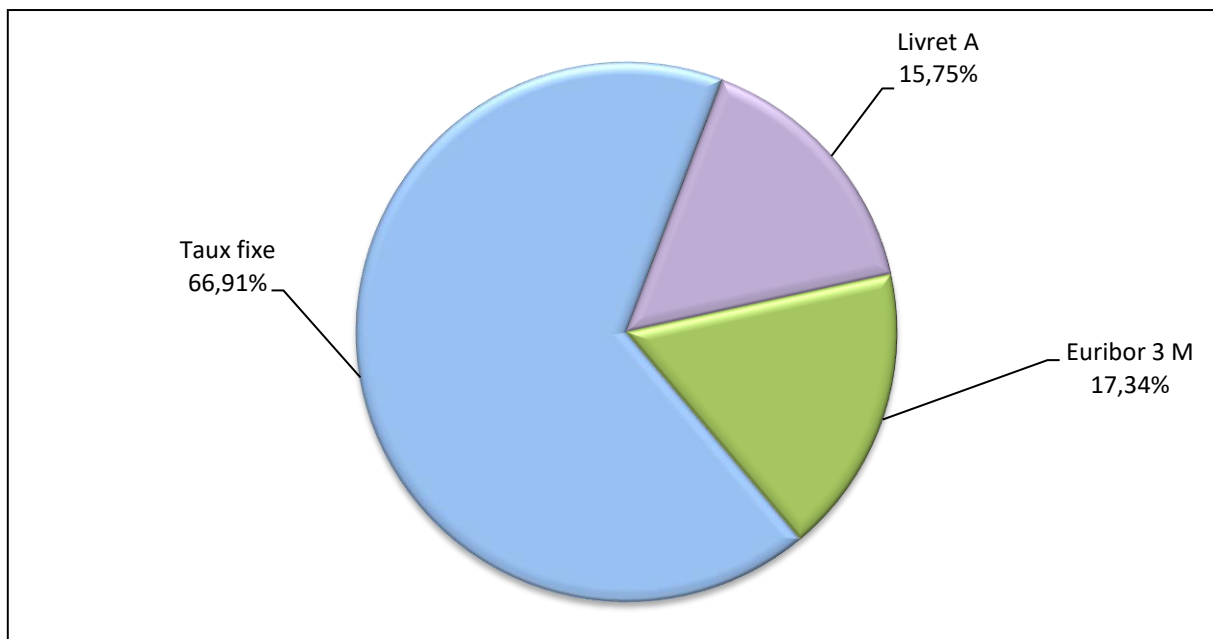
### 2.2.1 Répartition de la dette entre taux fixes et taux variables

a. Budget principal :

**Montant de l'encours à taux fixe = 43 993 140,81 € soit 66,91 %**

**Montant de l'encours à taux variable (simple) = 21 757 725,14 € soit 33,09 %**

Répartition de la dette (taux fixe et taux variable)



L'encours de dette est essentiellement constitué en taux fixe (67 %). Au début des années 2020, la Ville de Niort a privilégié la contractualisation d'emprunts sur ce type d'index, par sécurité et au regard de la faiblesse des index sur les marchés interbancaires. Après une forte hausse des taux fixes ces dernières années, la Ville a orienté sa stratégie de contractualisation d'emprunt vers des taux variables.

La dette à taux variable est principalement indexée en Euribor 3M dont la valeur a été en continuelle baisse en 2025, passant de 2,73 % au 02/01/2025 à 2,03 % au 31/12/2025.

Par ailleurs, le livret A est passé à 2,40 % en février 2025 puis à 1,7 % en août 2025.

Au 1<sup>er</sup> février 2026, il est situé à 1,5 % ; ce qui a permis de réduire les charges financières de 28,4 K€ en 2025 et diminuera celles de 2026 de 10,5 K€.

L'ensemble des taux variables souscrits par la Ville de Niort respecte la réglementation en vigueur en matière de recours à l'emprunt, et notamment les articles L 1611-3-1 et R 1611-33 du Code général des collectivités territoriales (voir page 12 – focus sur la charte Gissler).

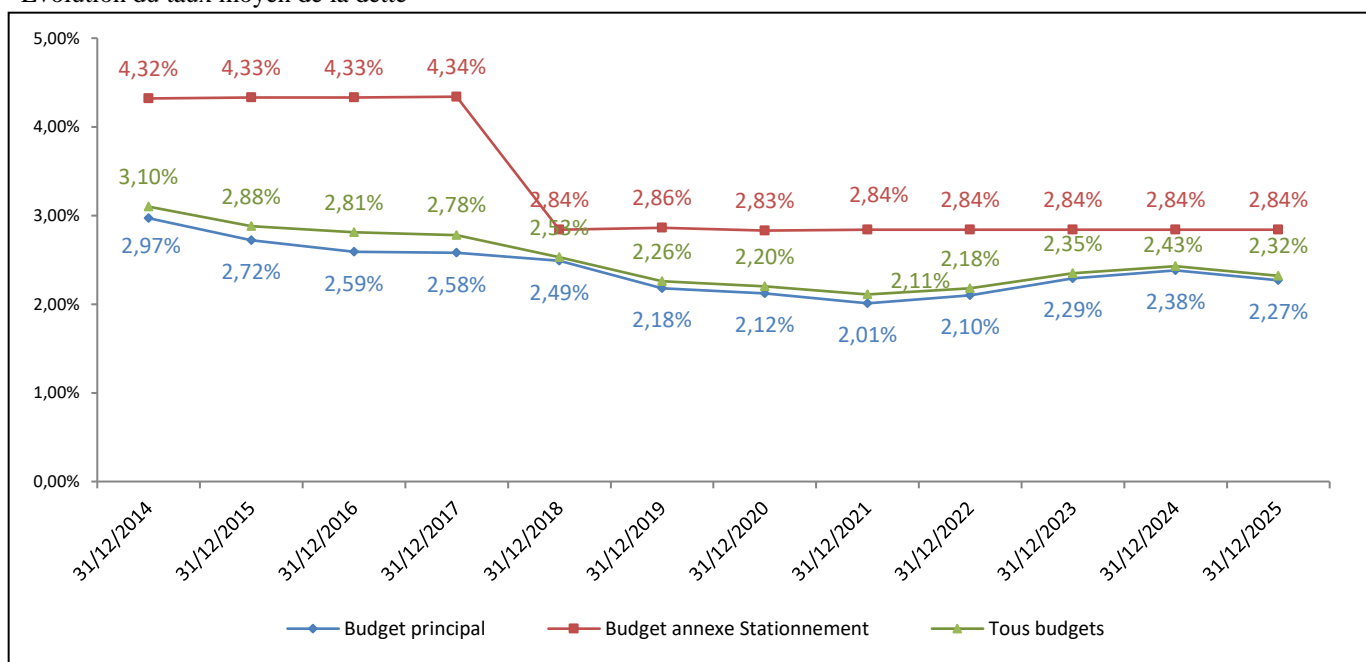
b. Budget annexe Stationnement :

**Montant de l'encours à taux fixe = 6 039 615,26 €, soit 100 % de l'encours du budget annexe.**

Cet encours porte désormais sur 2 prêts dont les taux sont respectivement de 4,19 % et 1,65 %.

c. Le taux moyen de la dette

Evolution du taux moyen de la dette



Tous budgets confondus, le taux moyen d'intérêts de la dette était de 2,32 % en 2025 contre 2,43 % en 2024.

Le taux moyen d'intérêts du budget principal était de 2,27 % en 2025. Les taux fixes étant toujours relativement bas jusqu'à fin 2022, la collectivité les a donc privilégiés afin d'amoinrir les charges financières de ses nouveaux emprunts ainsi que celles des prêts ayant fait l'objet d'un réaménagement ou d'un refinancement.

La collectivité poursuit son optimisation de la gestion de sa dette en privilégiant des emprunts avec les meilleurs taux de marché tout en considérant les autres dispositions des contrats (durée, commission d'engagement, conditions des remboursements anticipés, phase de mobilisation, etc.).

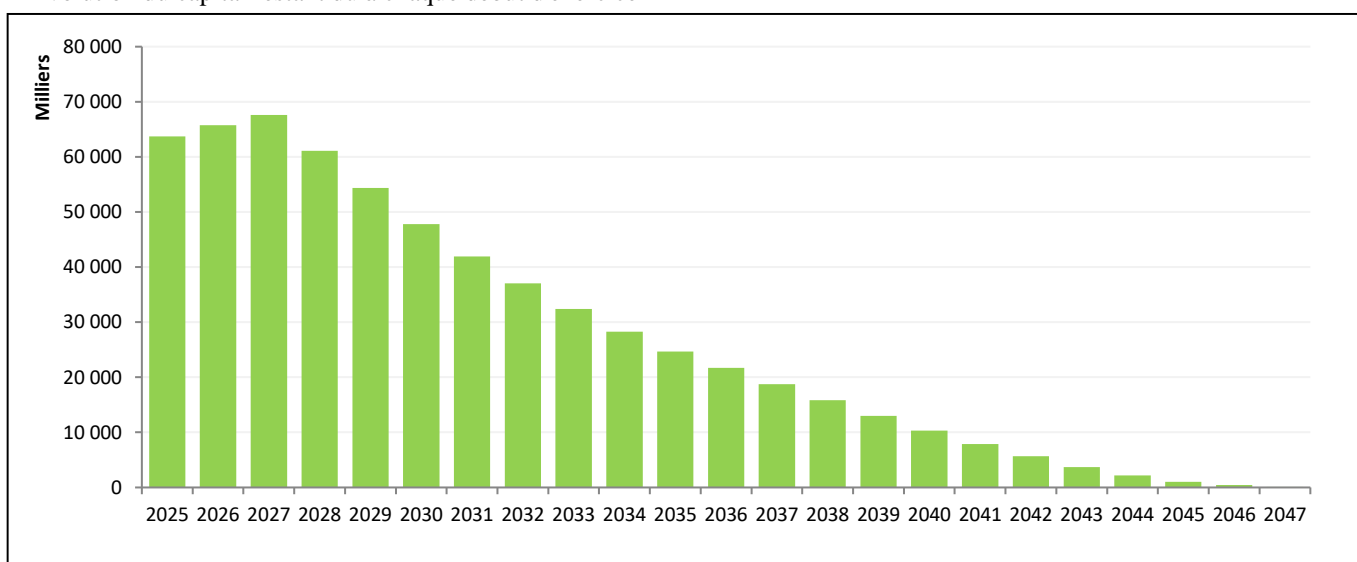
Le taux moyen d'intérêts du budget stationnement est passé de 4,34 % en 2017 à 2,84 % en 2018 après le réaménagement des emprunts du Crédit Agricole.

2.2.2 Profil d'extinction de la dette<sup>10</sup>

a. Budget principal :

Le profil de la dette du budget principal comprend les prêts contractualisés qu'ils soient ou non encaissés.

Evolution du capital restant dû à chaque début d'exercice

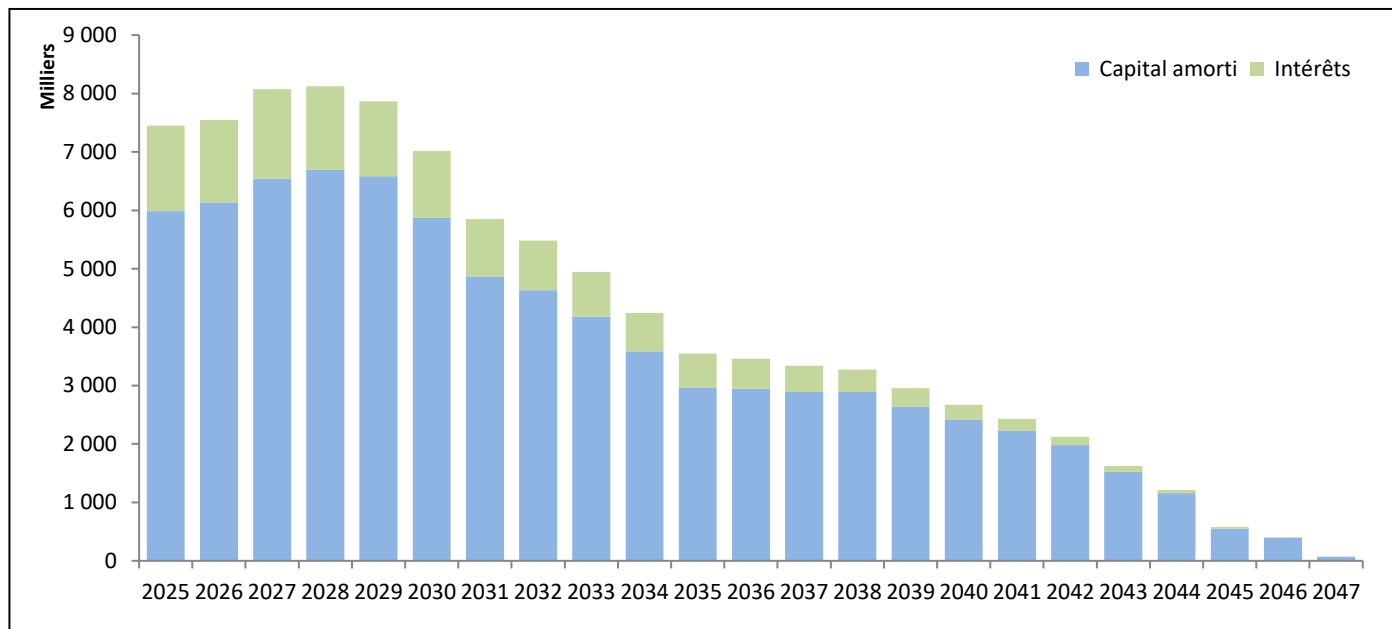


10 Profil au 20/04/2026

En 2025, la collectivité a encaissé 8 000 K€ d'emprunts nouveaux et remboursé 5 985,94 K€. La dette du budget principal a donc été augmenté de 2 014,06 K€. Cette hausse d'emprunt a été rendue nécessaire au regard du volume des dépenses d'investissement effectué (22 536,71 K€ dont 22 237,90 K€ de dépenses d'équipement). Les objectifs de bonne gestion financière sont néanmoins maintenus avec un désendettement de 15,12 millions depuis 2014.

Les nouveaux emprunts étant contractualisés pour 20 ans, la durée résiduelle augmente naturellement.

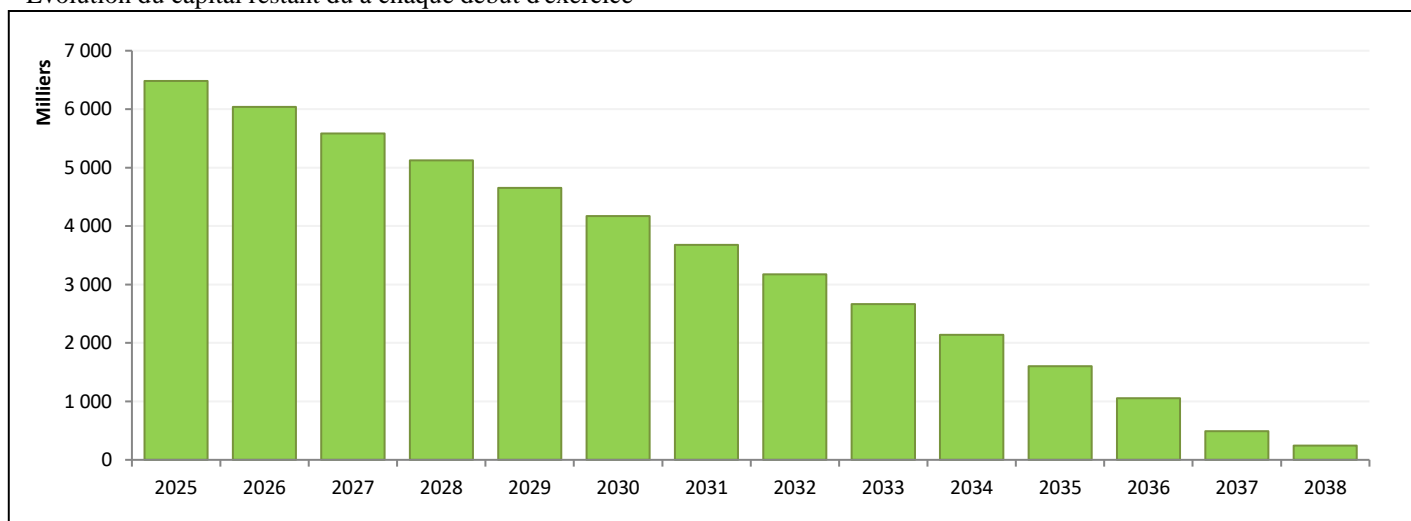
Evolution du remboursement des annuités



Toutes choses égales par ailleurs, le montant du flux de remboursement de la dette commencerait à nettement diminuer à compter de l'année 2028.

b. Budget annexe Stationnement :

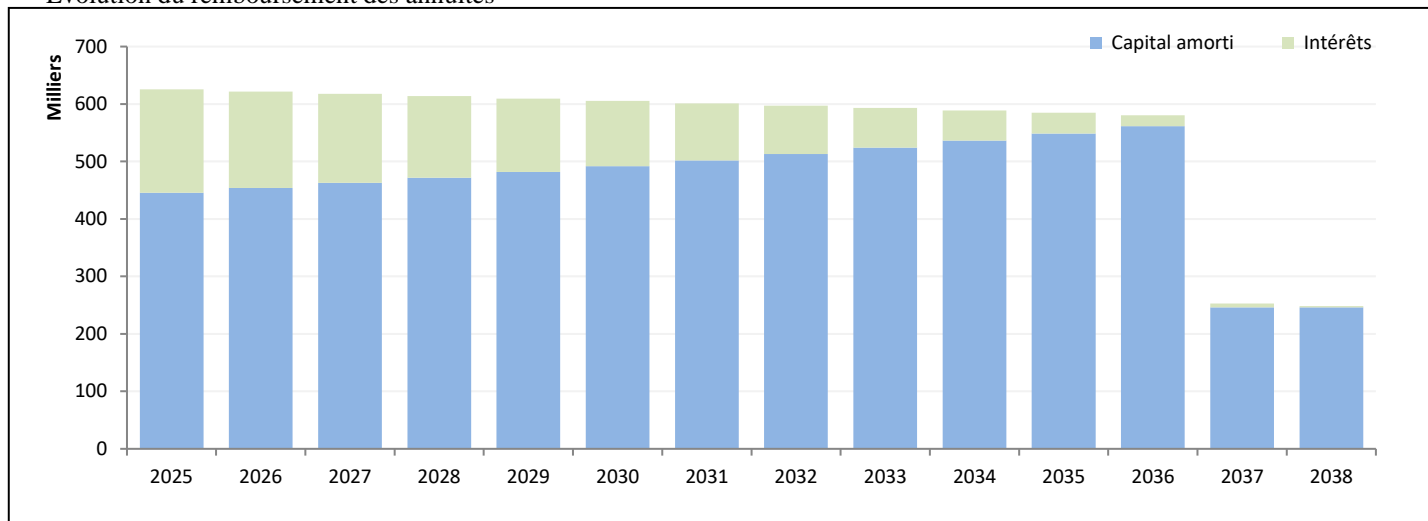
Evolution du capital restant dû à chaque début d'exercice



Les emprunts à taux fixe contractés en 2011 pour le budget annexe Stationnement avaient une durée de vie initiale de 25 ans.

Lors de la renégociation de 2 emprunts en 2018, l'encours a été augmenté de 2 ans supplémentaires, ce qui a prolongé le remboursement du capital jusqu'en 2038.

Evolution du remboursement des annuités



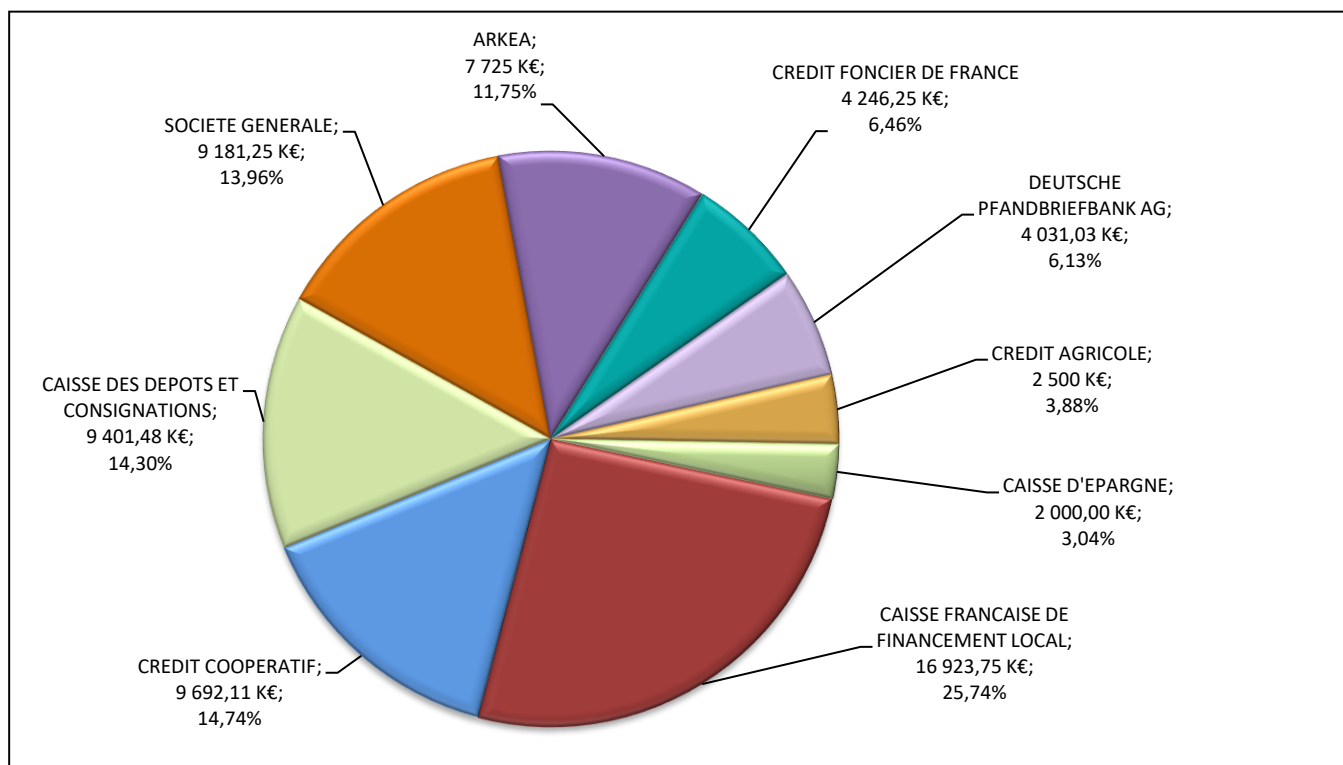
Le profil du remboursement des annuités suit une descente régulière jusqu'en 2036 avec un capital amorti en augmentation et des intérêts en diminution.

Avec la fin du prêt de la Deutsche Pfandbriefbank AG, il ne restera que celui du Crédit Agricole à rembourser en 2037 et 2038.

**2.2.3 Répartition de la dette entre les différents prêteurs (au 31/12/2025)**

a. Budget principal

Répartition du capital restant dû par prêteurs en K€ et %



Une diversification des prêteurs permet d'optimiser la gestion de la dette en faisant jouer la concurrence.

Historiquement, la Caisse des Dépôts et Consignations avait été un des principaux partenaires de la Ville de Niort, d'où un volume d'encours restant de 9 401,48 K€ (14,30 %). Entre 2019 et 2021, La Banque Postale a été très concurrentielle sur ses offres de prêts pour les collectivités territoriales avec des taux fixes très bas. Elle s'est appuyée sur la Caisse Française de Financement local, dans le cadre de cession de prêt, lui permettant

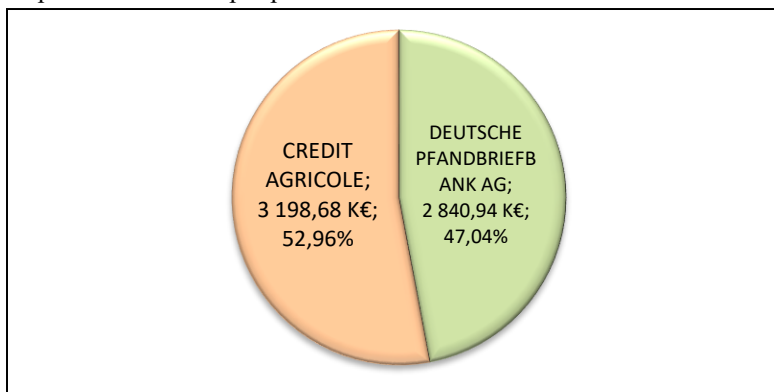
ainsi de se refinancer rapidement. C’est la raison pour laquelle, le capital restant dû, au 31/12/2025, auprès de la Caisse Française de Financement local représente la part la plus importante avec 16 923,75 K€ (25,74 %) du total de l’encours de la collectivité.

La Ville de Niort a contractualisé des emprunts avec Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels (2022), la Société Générale (2023), le Crédit Coopératif (2024), la Caisse d’Epargne et La Banque Postale (2025) qui présentaient la meilleure offre lors des différentes consultations.

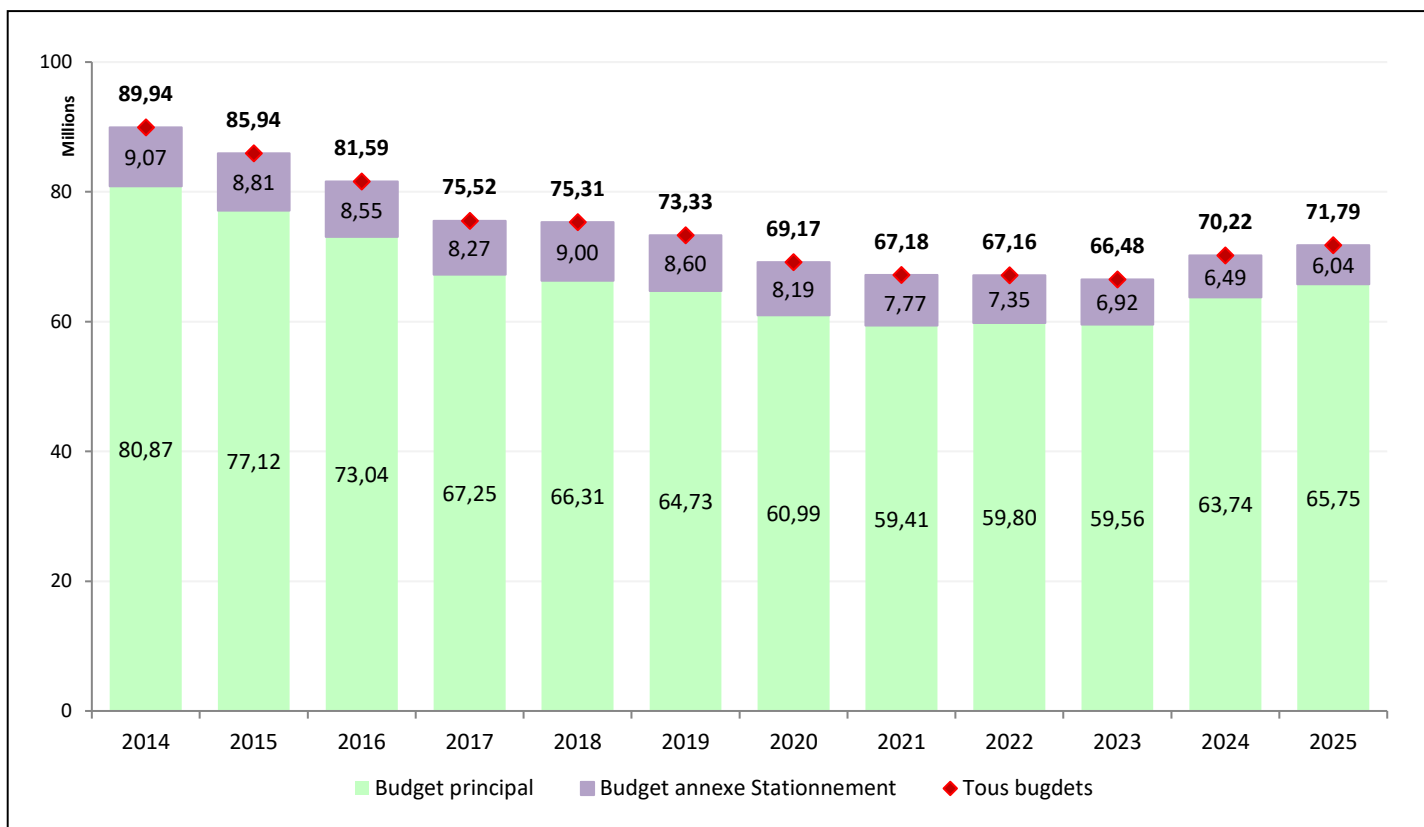
b. Budget annexe Stationnement

A la suite du réaménagement des 2 prêts du Crédit Agricole et de sa filiale Crédit Agricole – Corporate and Investment Bank au cours de l’année 2018, il n’y a plus que 2 prêteurs pour le budget annexe Stationnement.

Répartition du CRD par prêteurs en K€



2.2.4 Evolution de l’encours de la dette (tous budgets)



En 2014, l’encours du budget principal avait atteint un pic de 80,87 M€ faisant suite à des choix de gestion effectués sur la mise en œuvre du programme d’investissement de la collectivité.

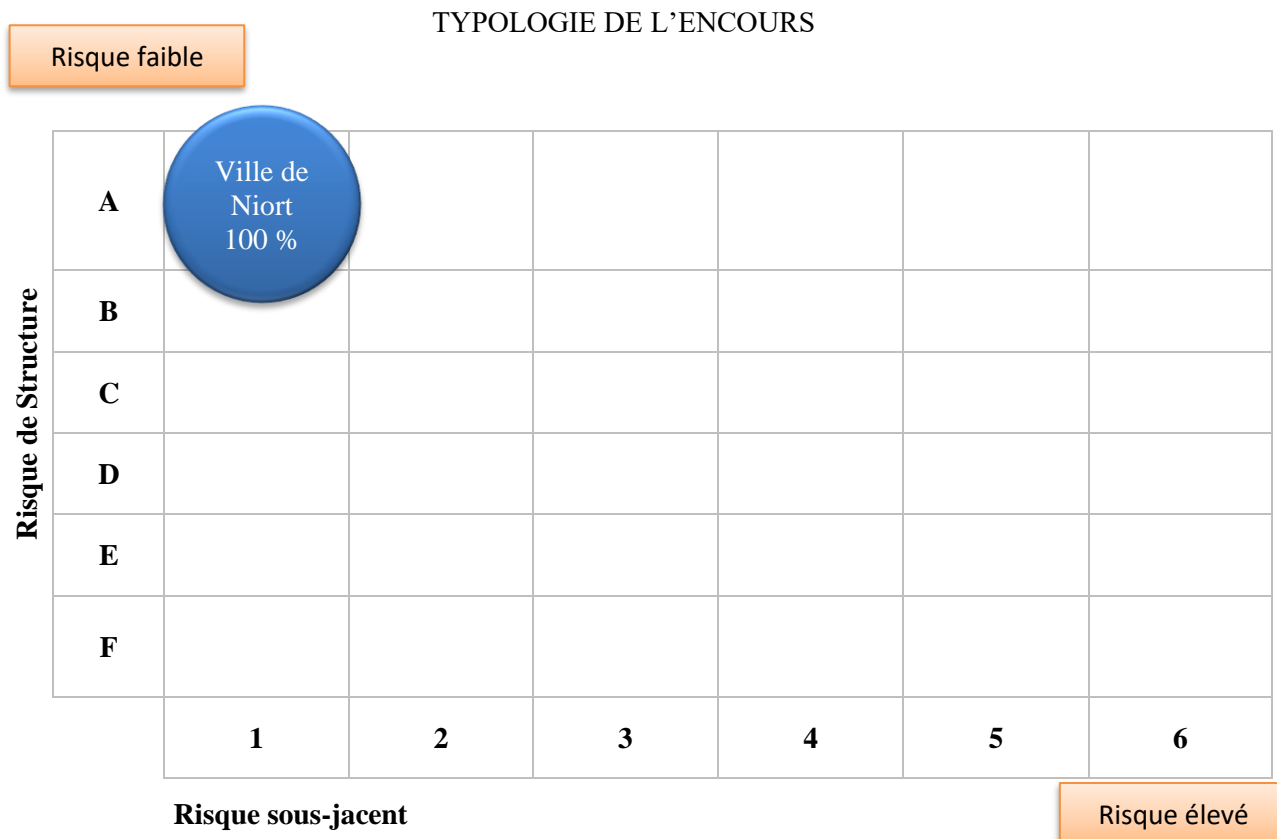
Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement. Ces dernières années, elle avait stabilisé le niveau d’encours en essayant d’avoir un solde de flux d’encaissement et de décaissement proche de zéro. Depuis 2024, il lui a été nécessaire de se réendetter légèrement, compte tenu du volume de dépenses d’investissement de cette fin de mandature. Globalement, elle a ainsi réduit son encours de - 15 120,12 K€ entre 2014 et 2025 (- 20 %).

Tout en maîtrisant la baisse de l'encours sur cette période, la collectivité a, néanmoins, mobilisé 60 730 K€ d'emprunts nouveaux pour financer ses dépenses d'investissements du budget principal représentant un volume global de 209 252 K€. Ainsi, 29 % de ces dépenses ont été financés par emprunts.

Cette mobilisation d'emprunt est aussi à rapprocher du volume de remboursement du capital cumulé sur la même période soit 74 622,69 K€.

La dette de la Ville est récente. C'est pourquoi, au 31/12/2025, la durée de vie résiduelle de l'ensemble de l'encours<sup>11</sup> était de 20 ans et 11 mois pour le budget principal et de 12 ans et 9 mois pour le budget annexe Stationnement.

## 2.2.5 Classification des emprunts selon la charte Gissler



Tous les emprunts souscrits par la collectivité, pour les 2 budgets (budget principal et budget annexe Stationnement), sont classés 1 A dans la charte Gissler : taux fixe simple ou taux variable. Ils sont donc tous classés sans risque.

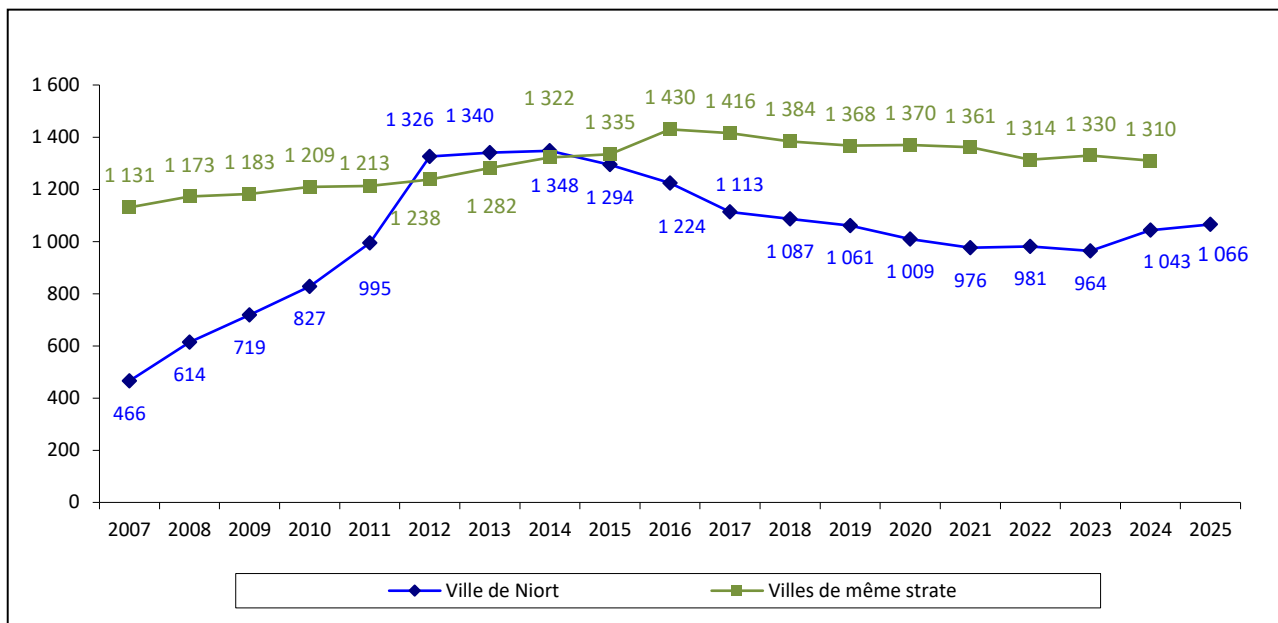
## 2.3 Les ratios relatifs à la dette au 31 décembre 2025 (budget principal)

### 2.3.1 Evolution de l'encours de dette, en € / habitant (budget principal)

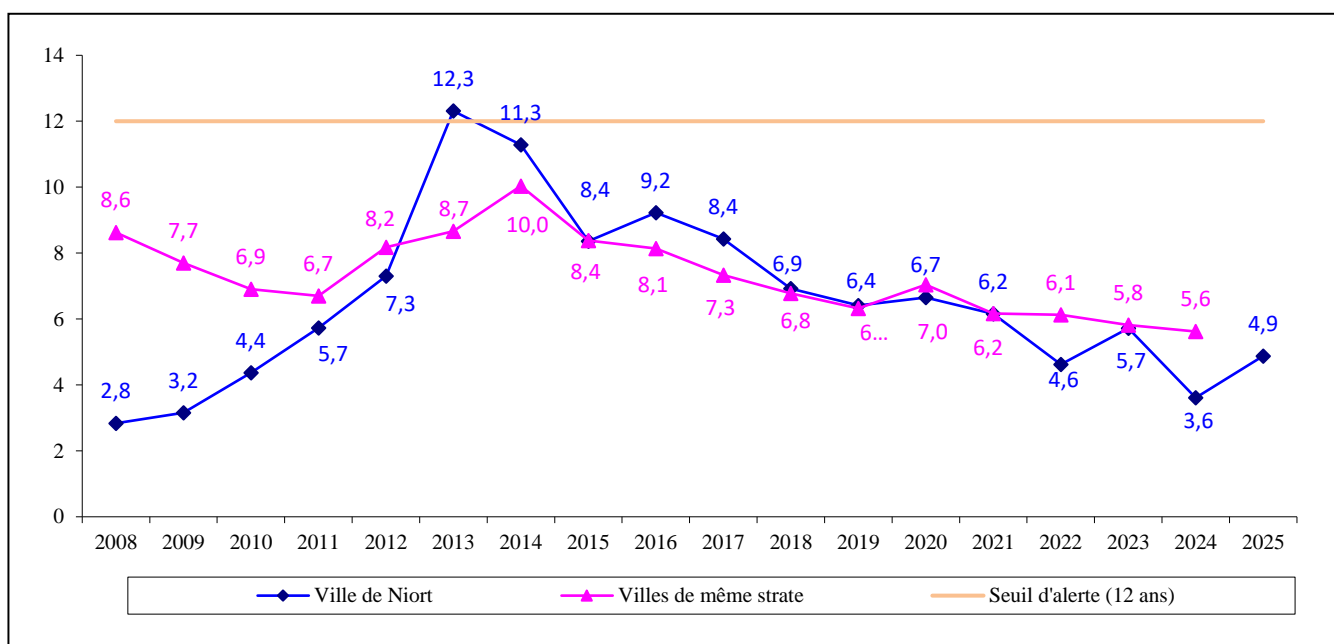
L'endettement de la Ville de Niort ayant fortement progressé de 2008 à 2014, l'encours de dette par habitant pour le budget principal avait dépassé, en 2012, l'encours moyen par habitant des autres villes de même strate<sup>12</sup>. Or, depuis 2015, il suit une trajectoire à la baisse, éloigné de la moyenne de la strate.

<sup>11</sup> La durée de vie résiduelle d'un prêt est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année

<sup>12</sup> Source : DGCL



### 2.3.2 Capacité dynamique de désendettement (en années)



Le ratio de la capacité de désendettement a été défini par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 comme étant le rapport entre l’encours de la dette et l’épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte administratif déduction faite de certaines charges n’appartenant pas à la classe 6 et des dotations aux amortissements et provisions)<sup>13</sup>. Il permet de déterminer le nombre d’années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. C’est donc un indicateur de solvabilité.

La loi fixe le seuil d’alerte pour les communes à 12 ans. La Ville de Niort avait atteint ce seuil en 2013. Les efforts financiers réalisés par la collectivité ont permis de baisser ce ratio. Cela indique sa capacité à dégager de l’épargne en vue de poursuivre son désendettement, afin de financer de futurs investissements.

<sup>13</sup> Le montant des travaux de productions immobilisées (travaux en régie) n’est pas inclus dans le calcul de la CAF brute tel que défini pour le contrat financier. Depuis 2012, ce sont entre 1 200 K€ et 1 300 K€ en moins non retenus au titre des recettes de fonctionnement, ce qui augmente le nombre de mois de la capacité de désendettement par rapport au calcul de la CAF brute effectué habituellement.

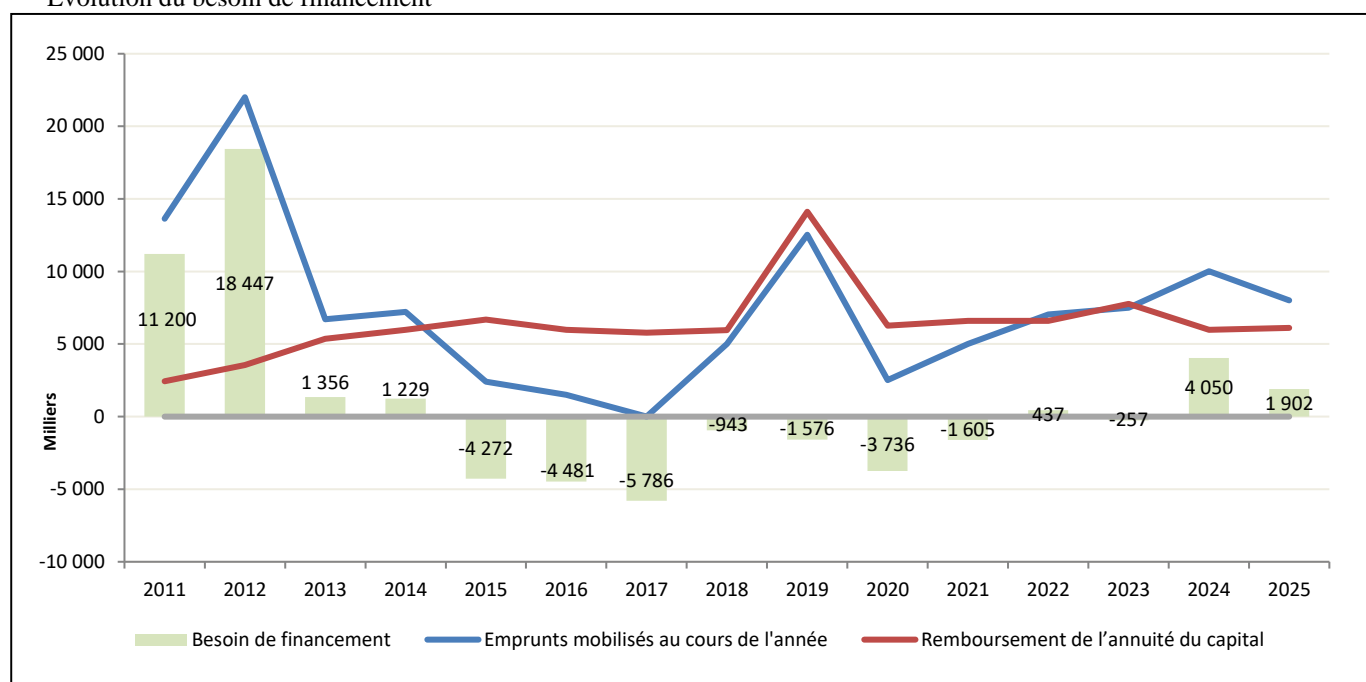
La capacité de désendettement de la Ville de Niort est de 4,9 années au 31/12/2025 et était de 3,6 années au 31/12/2024. En-dessous de la moyenne des Villes de même strate<sup>14</sup>, cet indicateur est un des signes de la bonne santé financière de la collectivité.

La Ville poursuit ainsi ses efforts pour dégager des marges de manœuvre et réduire sa capacité de désendettement. Ce qui lui permettrait de bénéficier des taux d'intérêts favorables au regard de ceux pratiqués sur les marchés interbancaires.

### 2.3.3 Besoin de financement

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 avait déterminé le besoin de financement (ou capacité de financement si le solde est positif) d'une collectivité comme la différence entre les montants des emprunts encaissés et les montants des remboursements de dette<sup>15</sup>.

Evolution du besoin de financement



La Ville ayant fortement emprunté pour ses investissements entre 2010 et 2012, le besoin de financement a augmenté naturellement pour atteindre un pic élevé de 18 447 K€ en 2012.

Depuis 2015, la collectivité a limité le recours à l'emprunt. Elle a remboursé davantage de capital qu'elle ne contractait de nouveaux emprunts. Ainsi, son endettement pour le budget principal a diminué de 15 120 K€ entre 2014 et 2025.

En 2025, la collectivité a poursuivi sa trajectoire de maîtrise de son endettement même si son besoin de financement a augmenté. En effet, elle a encaissé 8 000 K€ d'emprunt pour faire face aux dépenses d'investissement assez conséquentes. Elle a, par ailleurs, remboursé 5 985 K€ en capital.

Toutes dettes assimilées confondues (emprunts et cautions), le besoin de financement est de + 1 902 K€.

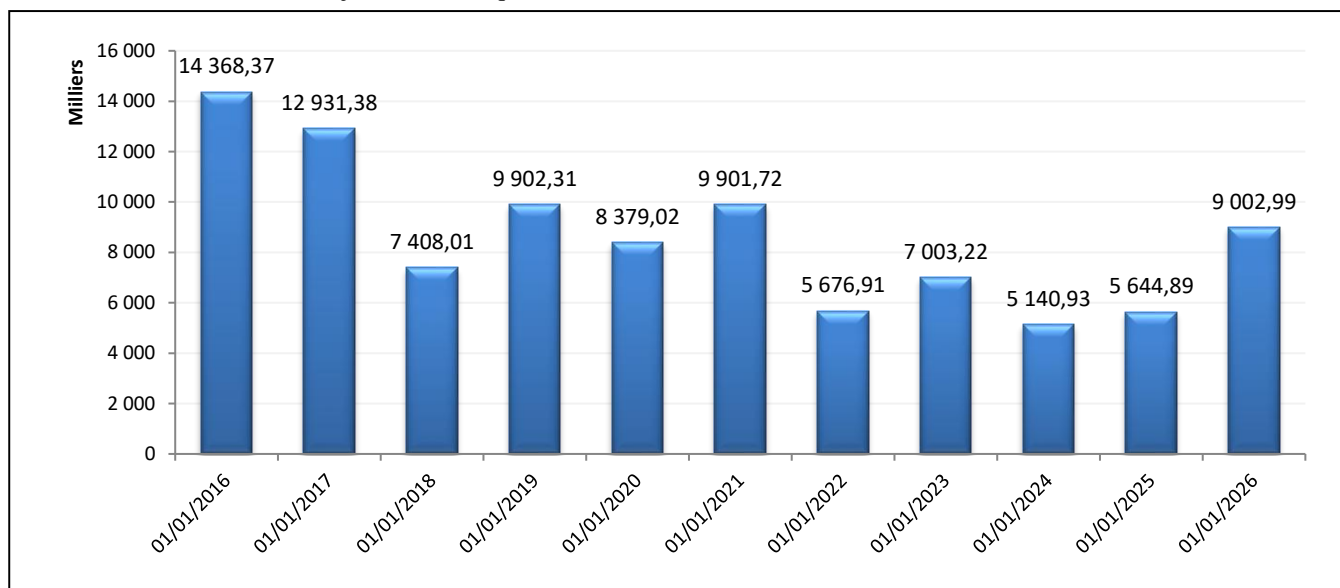
La Ville de Niort respecte les objectifs fixés dans le cadre de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018. Ce qui lui permet d'avoir une situation financière saine.

14 Source : Données issues de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL)

15 Le besoin de financement se calcule à partir l'ensemble des dépenses et des recettes du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées).

## 2.4 La situation de trésorerie

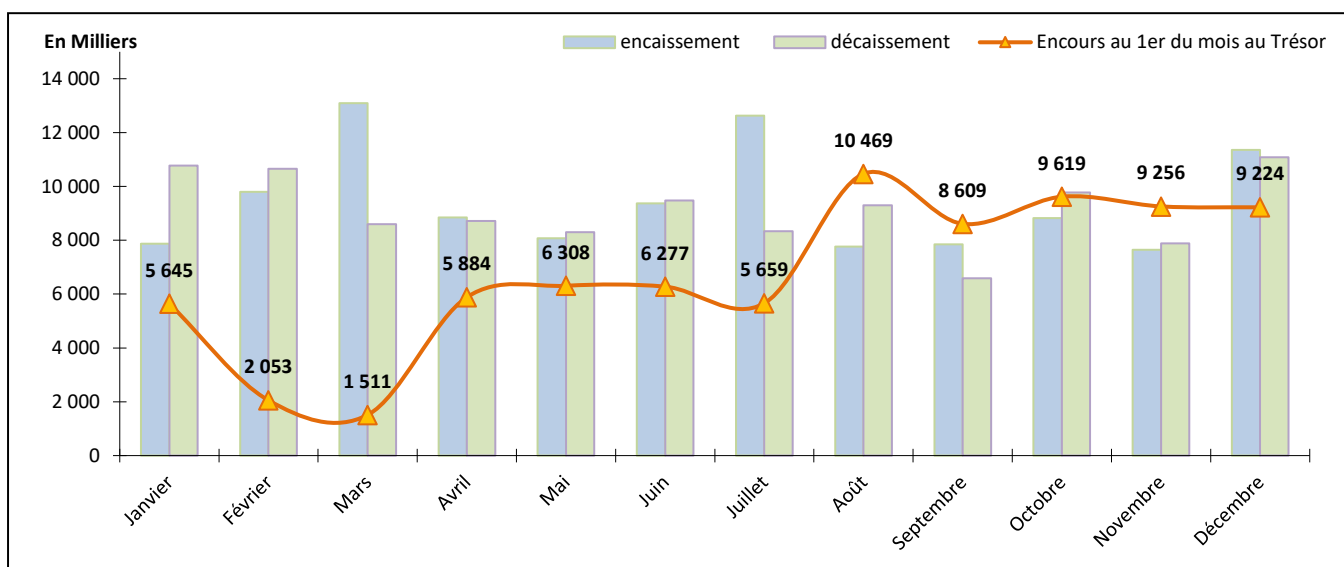
Situation de la trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année



Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la trésorerie s'élevait à 9 002,99 K€. Elle comprend le budget principal et tous les budgets annexes. Seul le budget de la Régie à autonomie financière Energies Renouvelables disposait de sa propre trésorerie en 2025<sup>16</sup>.

L'évolution de la trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier est assez fluctuante au cours de ces dernières années. Néanmoins, elle est globalement assez élevée en début d'exercice. Au cours de l'année 2025, la collectivité a déclenché, par 2 fois, la phase de financement de l'emprunt du Crédit Coopératif (2 000 K€ en février et 4 000 K€ en mars) et a encaissé, en décembre, 2 000 K€ de l'emprunt de de la Caisse d'Epargne. Ces encaissements cumulés avec d'autres recettes notamment celles d'investissement (3 650,42 K€ de subventions, 3 856,85 K€ de FCTVA, 403,74 K€ de taxe d'aménagement), ont permis à la Ville de gérer l'ensemble des dépenses en particulier celles des grosses opérations d'investissement (Renouvellement urbain quartier du Pontreau Denfert Rochereau, Port Boinot, secteur de l'Hôtel de Ville, Parc Naturel urbain-Boulevard Main, Eglise Notre Dame).

Situation de trésorerie mensuelle 2024



Par ailleurs, afin de se protéger de toute baisse importante du niveau de sa trésorerie, la Ville a contractualisé, en avril 2025, deux lignes de trésorerie :

- 2 millions d'euros souscrits avec le Crédit Agricole Coopératif dans le cadre d'un emprunt sur une durée d'un an avec un taux sur Euribor 3 mois moyenné + 0,39 %.
- 1 millions souscrits avec le Crédit Mutuel Océan sur 1 an avec un taux sur Euribor 3 mois + 0,55 %.

<sup>16</sup> La création des RAF Stationnement en ouvrage et Réseau de chaleur et de froid au 1<sup>er</sup> janvier 2026 a entraîné la séparation du compte de trésorerie de ces budgets annexes de celui du budget principal.

### 3. LA PROPOSITION DE STRATEGIE DE CONTRACTUALISATION D'EMPRUNTS POUR 2026

#### 3.1 Prévision budgétaire de la dette pour l'exercice 2026

##### 3.1.1 Le budget principal

L'annuité de la dette pour l'exercice 2026 a été estimée au budget primitif à 7 544 K€, répartie entre les intérêts pour 1 416 K€ et le remboursement du capital pour 6 128 K€.

Pour l'équilibre du budget primitif 2026, le montant théorique de l'emprunt nécessaire pour assurer le financement des investissements a été évalué à 11 460 K€. Néanmoins, ce montant sera ajusté en fonction de l'avancée des projets et des notifications de recettes d'équipement par les financeurs de la Ville. Ainsi le volume d'emprunt qui serait encaissé devrait être d'au moins 8 000 K€ soit l'emprunt déjà contractualisé, figurant au titre des reports 2025 (5 500 K€) et un complément de 2 500 K€.

Avec un encaissement d'emprunt de 8 000 K€, l'encours de la dette passerait alors de 65 750,9 K€ à 67 622,9 K€ en décembre 2026.

En K€

Encours au 31/12/2025		Emprunts contractés au titre des reports 2025		Emprunts nouveaux prévus au BP 2026		Capital annuel remboursé prévu au BP 2026		Encours prévisionnel au 31/12/2026
65 751	+	5 500	+	2 500	-	6 128	=	67 623

La mobilisation des emprunts programmés pourrait s'effectuer de manière plus étalée dans le temps en fonction notamment de la trésorerie.

##### 3.1.2 Le budget annexe Stationnement en ouvrage<sup>17</sup>

L'encours du budget annexe Stationnement en ouvrage s'élève pour sa part à 6 039,6 K€ au 31/12/2025.

L'annuité 2026 s'élève à 621,7 K€ répartie entre 167,8 K€ d'intérêts et 453,9 K€ pour le remboursement du capital.

L'encours prévisionnel au 31/12/2026 serait donc de 5 585,7 K€.

#### 3.2 Stratégie d'actions sur la dette pour l'exercice 2026

La stratégie à venir comporte 4 points essentiels associant une gestion de la trésorerie à celle de la dette :

- optimiser la gestion de trésorerie : il s'agit de poursuivre la stratégie consistant à minimiser l'encours de trésorerie tout en mobilisant au moment le plus opportun soit les emprunts inscrits au budget soit une ligne de trésorerie ; et ce, pour optimiser la réactivité en termes de paiement des dépenses et de coût des frais financiers de la Ville de Niort ;
- protéger la collectivité contre tout risque de liquidité (en matière de trésorerie) et contre une hausse des taux d'intérêt. Il conviendra de prévenir ces éventuelles hausses en étudiant les possibilités de consolidation des emprunts variables en taux fixe ou éventuellement de remboursement anticipé. Il pourra être utilisé tout moyen de couverture approprié face à une éventuelle montée des taux ;

<sup>17</sup> Le BA Stationnement a été transformé en régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage à compter du 01/01/2026.

- maintenir la souplesse de l'encours sur le budget principal. La structure de la dette est relativement équilibrée entre taux fixe et taux variable. Si cet équilibre constitue un objectif général, il doit être systématiquement évalué en fonction de la conjoncture. Il conviendra donc d'examiner pour les emprunts à venir les meilleures offres soit en taux fixe soit en taux variable ;
- optimiser la dette par la recherche de meilleures offres d'emprunt sur les marchés. Par ailleurs, dans le cadre des objectifs ODD 2030, la Ville s'attachera à étudier les offres de prêts dits « verts » qui seraient proposés par les différents établissements financiers
- optimiser le remboursement de l'encours compte tenu des contraintes financières qui s'imposent à la collectivité en recherchant les possibilités de dégager des marges de manœuvre à court et moyen terme.

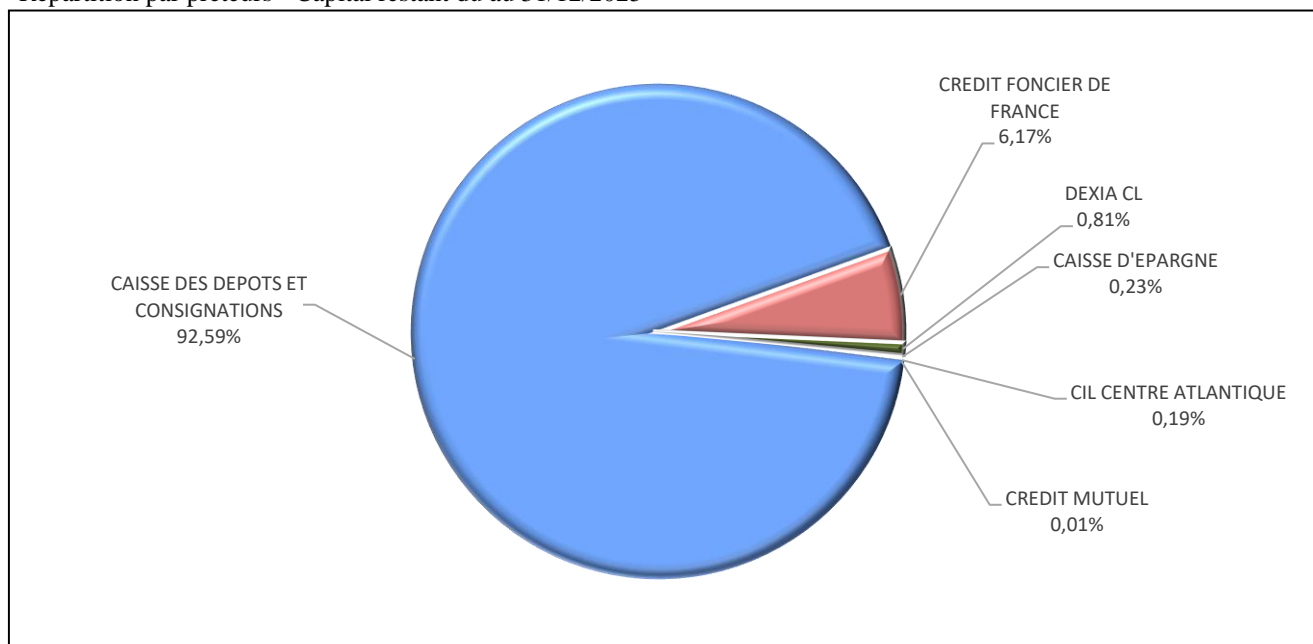
#### 4. LA DETTE GARANTIE AU 31 DECEMBRE 2025

La Ville de Niort a apporté sa garantie en matière de constructions et de réhabilitations de logements. Ces opérations ont été principalement réalisées par Deux-Sèvres Habitat, la SEMIE et la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement.

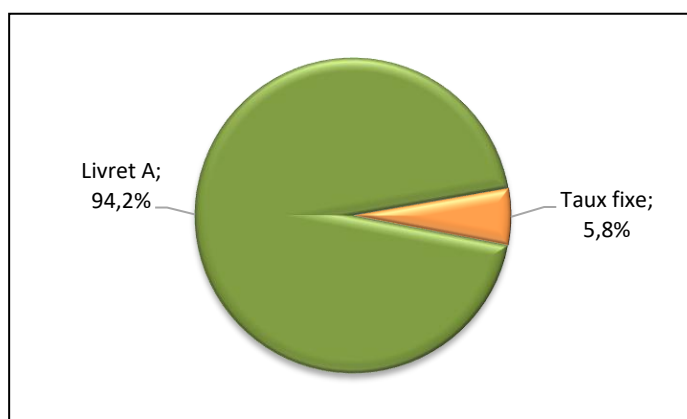
L'encours global des dettes garanties par la Ville s'élevait au 31 décembre 2025 à 90 724 703,74 €, dont 93,19 % soit 84 547 918,75 € pour le logement social. Cet encours porte sur une durée résiduelle moyenne de 20,68 ans.

La Caisse des Dépôts et Consignations est le principal prêteur en la matière (92,59 % de cet encours global soit 83 997 839,05 € au 31/12/2025).

Répartition par prêteurs - Capital restant dû au 31/12/2025

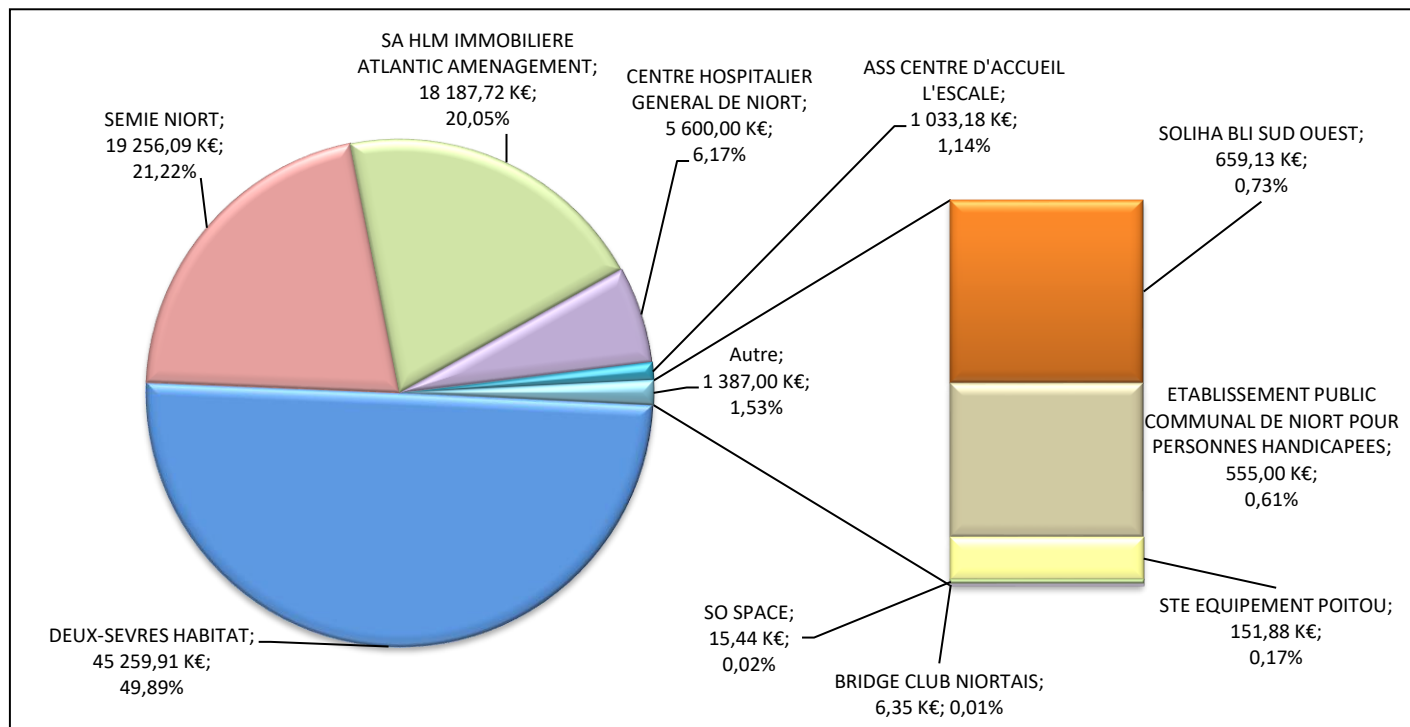


Le taux sur Livret A est très majoritaire par rapport au taux fixe, compte tenu du volume des emprunts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des logements sociaux.



Les garanties accordées par la Ville de Niort portant essentiellement sur des opérations liées aux logements sociaux, les principaux bénéficiaires de ces prêts sont Deux-Sèvres Habitat (50 % de l'encours), la SEMIE (21 %) et la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement (20 %).

Répartition des bénéficiaires - Capital restant dû au 31/12/2025



Les articles L 2252-1 et suivants et D 1511-30 et suivants du CGCT permettent aux communes d'accorder leur garantie aux emprunts contractés par des personnes morales. Ces articles ont repris les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Galland » qui impose des règles prudentielles aux collectivités territoriales.

Pour la collectivité, les ratios prudentiels légaux sont tous respectés<sup>18</sup> :

- la règle de plafonnement

Une collectivité est limitée dans sa capacité à garantir des emprunts hors logements sociaux. En effet, le montant total des annuités d'emprunts garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Ainsi, pour la Ville de Niort, le ratio prudentiel de plafonnement est de 8,62 %. Il reste donc inférieur à 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est calculé selon la formule :

Annuités dette communale	+	Annuités dette garantie	-	Provisions pour garantie	=	TOTAL	<	1/2 recettes réelles de fonctionnement
7 447 691,80 €		555 152,50 €		0 €		8 002 844,30 €		46 434 611,56 €

- la règle de division du risque

Le montant maximal des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10 % de la capacité à garantir de la commune.

<sup>18</sup> Les ratios prudentiels excluent les garanties liées au logement social (garanties qui constituent la majorité des garanties d'emprunt de la Ville de Niort).

Soit capacité maximale à garantir ( $\frac{1}{2}$  RRF- l'annuité dette) X 10 %,  
soit 46 434 611,56 € x 10 % = 4 643 461,16 €.

Or, au cours de l'année 2025, l'annuité garantie la plus importante, hors logement social, est celle du Centre Hospitalier de Niort pour un montant de 393 929,44 €, ce qui reste en deçà du seuil maximal.

Cette annuité porte sur un emprunt de 8 000 K€ qui a contracté et garanti à 100 % par la collectivité en 2011 pour la reconstruction de l'EPHAD Le Cèdre Bleu rue de Goise.

- la règle de partage du risque

Afin de protéger les finances locales et de laisser au secteur bancaire une part des risques dont sa rémunération est la contrepartie, la loi a posé le principe selon lequel les collectivités locales ne pouvaient garantir la totalité d'un emprunt. La quotité d'un emprunt susceptible d'être garantie a été fixée à 50 % en règle générale, 80 % dans des cas spécifiques mais 100 % pour le logement social.

La Ville de Niort respecte ce principe. Sur les 8 emprunts garantis concernés par les ratios Galland, 7 portent sur une quotité de 50 %. Seul, le prêt souscrit par le Centre hospitalier de Niort est garanti à 100 %.